



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 47128

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la possibilité d'attribuer le label grande cause nationale 2014 à la lutte contre le diabète. En effet, la fédération française des diabétiques, la société francophone du diabète et l'aide aux jeunes diabétiques, réunis au sein du collectif « Tous contre diabète », lancent une campagne de mobilisation afin que la lutte contre cette maladie soit intensifiée par l'obtention du label grande cause nationale 2014. Cette initiative repose sur la nécessité d'informer et d'alerter le public sur le diabète qui est la première maladie chronique et qui est trop méconnue du public. Depuis 2011, le seuil des 3 millions de personnes traitées pour diabète a été franchi. C'est également une maladie qui concerne tous les âges de la vie et dont les dangers à long terme sont mal identifiés : 400 nouveaux cas apparaissent chaque jour, 30 000 décès par an lui sont imputables et 20 000 enfants en sont atteints. C'est aussi la première cause de cécité avant 65 ans, la deuxième cause de maladies cardiovasculaires, et la première cause d'amputation. Pour lutter contre ce fléau, il conviendrait de prendre des engagements politiques forts et de lancer une campagne d'information à la hauteur des enjeux de santé publique que cette maladie soulève. Il lui demande donc de lancer une campagne d'information auprès de nos concitoyens et de prendre en compte la demande d'attribution du label grande cause nationale 2014.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a attribué le label Grande cause nationale 2014 à l'engagement associatif le 14 février dernier. Cette candidature est portée par le « Mouvement associatif », (anciennement Conférence permanente des coordinations associatives, CPCA), qui fédère plus de 600 000 associations réunies autour d'une vingtaine d'organisations thématiques. Ce label permettra au « Mouvement associatif » d'engager une vaste campagne de sensibilisation dans les médias nationaux publics autour de l'engagement associatif afin de valoriser et promouvoir le rôle des associations et de l'engagement bénévole dans notre société. Par cette décision, le Premier ministre a ainsi souhaité soutenir les 16 millions de bénévoles associatifs, auxquels s'ajoutent 1,8 millions de salariés d'une association, engagés dans tous les domaines, dont celui de la santé. Le Premier ministre souligne néanmoins la qualité du dossier de candidature qui était porté par les acteurs associatifs de la lutte contre le diabète, fédérés par la Fédération Française des Diabétiques dans le collectif « Tous contre le diabète ». Le collectif a relevé à juste titre la nécessité d'apporter des réponses concrètes à cette épidémie et à ses complications qui frappent plusieurs millions de personnes, mais restent mal connues de la plupart des Français. Face à cette situation, le Premier ministre réaffirme l'importance d'intégrer pleinement la lutte contre le diabète à la Stratégie nationale de santé afin de renforcer l'information sur le diabète, la prévention et l'accompagnement des personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47128

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13353

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2298